

C. Une offre d'habitat à développer en parallèle pour une amélioration de l'accueil des gens du voyage itinérants

Il est nécessaire, pour définir les besoins en terme d'accueil, dans ces 4 communes, de les replacer dans le contexte départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le diagnostic met en évidence l'inadéquation entre la typologie des aires aménagées dans le département et leur occupation :

- Les aires de passage sont souvent occupées par des ménages qui y reviennent régulièrement et tournent entre différentes aires, dans un périmètre géographique restreint. Leurs modes de vie justifieraient leur installation sur des aires de séjour, voire sur des terrains familiaux.
- Chaque aire de séjour est occupée par un même groupe familial, présent sur le terrain depuis son ouverture. Les groupes se sont dirigés vers les aires de séjour, l'offre en terrain familial et habitat adapté n'ayant pas ou peu été développée sur le département, ces 6 années. Les aires de séjour ont permis à certaines collectivités de proposer 'une solution' (non adaptée) à des ménages sédentaires présents sur la commune depuis des années.

L'offre d'accueil dans le département est importante, mais ne répond pas aux besoins, pour lesquelles elle est destinée.

Il est aujourd'hui nécessaire de reconsidérer l'offre actuelle en direction des gens du voyage itinérants, en parallèle de l'offre à développer pour les gens du voyage sédentarisés.

Deux options sont possibles :

- Transformer certaines aires de séjour en une offre adaptée, en direction du public sédentaire, qui de toute façon les occupe. Dans ce cas, le département se trouverait en sous-capacité d'accueil et de nouvelles aires devraient être développées pour palier ce manque.
- Travailler avec les familles présentes sur les aires de séjour et de passage, mais également avec les familles installées illicitement sur d'autres terrains, sur des projets d'habitat adapté, des terrains familiaux, en fonction de leurs demandes et de leurs besoins. Ceci permettrait de libérer les aires existantes et redonner ainsi leur vraie vocation d'accueil aux aires de passage et de séjour.

Le schéma préconise la deuxième option, soit de redonner la vraie vocation d'accueil des aires de passage et des aires de séjour en développant des projets d'habitat adapté et de terrains familiaux, pour les familles désireuses de s'ancrer territorialement (le fait de s'installer dans un terrain familial ou un habitat adapté ne signifiant pas pour autant au ménage de renoncer au voyage.)